

DECISION N° 2016/141

Le directeur par intérim de l'Agence des aires marines protégées,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le décret n° 2006-1266 du 16 octobre 2006 relatif à l'Agence des aires marines protégées et aux parcs naturels marins,

Vu la publication de la fiche de poste de directrice adjointe des Parcs naturels marin de Mayotte et des Glorieuses de l'Agence des aires marines protégées,

Vu la candidature de Madame Isabelle BEDU au poste de directrice adjointe des Parcs naturels marin de Mayotte et des Glorieuses de l'Agence des aires marines protégées,

DECIDE

Article 1 : Madame Isabelle BEDU est nommée dans les fonctions de directrice adjointe ingénierie des Parcs naturels marin de Mayotte et des Glorieuses de l'Agence des aires marines protégées à compter du 1^{er} août 2016.

Article 2 : La secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision.

A Brest, le 05/03/2016



Le directeur par intérim
Loïc LAISNÉ